

undefined - vendredi 18 octobre 2024

Secteur de Bischwiller

AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU

Une réunion pour comprendre le plan d'urbanisme et ses enjeux

Amélie Rigo



Une soixantaine de citoyens se sont déplacés pour assister à la réunion publique. Une deuxième session aura lieu lundi à Val-de-Moder. Photo Amélie Rigo

Ce mercredi 16 octobre, le vice-président de la communauté d'agglomération de Haguenau (CAH), Jean-Lucien Netzer, et l'agence d'urbanisme Adeus ont proposé à Bischwiller, à la soixantaine de citoyens présents, une explication des grands principes du futur Plan local d'urbanisme intercommunal et de ses enjeux sur le territoire.

Peu après le début de la réunion publique à 19 h, certaines personnes rentraient déjà à leur domicile, déçues d'apprendre qu'il ne s'agissait pas là de présenter le zonage précis du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

À l'espace Adrien-Zeller de Bischwiller ce mercredi 16 octobre, le vice-président de la communauté d'agglomération de Haguenau (CAH), Jean-Lucien Netzer, et des représentants de l'agence d'urbanisme Adeus, qui conseille l'intercommunalité, proposaient de donner quelques « clés de compréhension » du PLUI et de rappeler la planification de ce nouveau document en cours d'élaboration. Il devrait être arrêté d'ici au mois de janvier avant une enquête publique au cours de l'été prochain pour une approbation en décembre 2025. « Une fois approuvé, il est applicable, mais ça ne veut pas dire qu'il ne peut plus évoluer », a précisé Jean-Lucien Netzer.

L'élu a profité de cette réunion pour rappeler les cinq grands axes du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), [l'un des documents constituant le PLUI](#). Premièrement, il s'agit de « répondre à la dynamique démographique », a-t-il expliqué. Ajoutant ensuite : « Le deuxième axe, c'est un territoire créateur de richesse économique. L'un des enjeux est de rester une terre d'industrie et d'entreprises. » La préservation des espaces naturels, celle de l'identité des communes et l'objectif d'un territoire plus économe en foncier, notamment du fait de la loi Zéro artificialisation nette (ZAN), suivent.

Jusqu'en 2031, [la CAH](#) pourra urbaniser un maximum de 152 ha. « Les compteurs tournent déjà depuis le 22 août 2021, a affirmé Jean-Lucien Netzer. Il reste un problème auquel nous n'avons pas de réponse : si nous n'avons pas consommé ces hectares en 2031, est-ce qu'on pourra les reporter ? ». À l'horizon 2041, la CAH est autorisée à urbaniser 245 ha, représentant « à peu près 110 ha pour l'habitat et 135 pour les zones d'activités ».

Une définition de chaque type de zone du PLUI a été donnée : la zone N, pour « naturelles et forestières », « couvre environ 60 % du territoire intercommunal, a expliqué Vincent Piquere, de l'Adeus. La constructibilité y est strictement encadrée. Les constructions autorisées le sont pour satisfaire les vocations agricoles : la sylviculture, l'activité pastorale ». Les zones A sont les zones agricoles, quand les zones UA comprennent les centres historiques et urbains anciens.

La parole a ensuite été donnée aux citoyens. « On construit des immeubles pour des gens qui ne travaillent pas dans notre communauté d'agglomération, pourquoi ? » a demandé François, un habitant de Marienthal. Selon Vincent Piquere, il y aurait à peu près « autant d'actifs ici qui travaillent dans l'Eurométropole que de gens de l'Eurométropole qui travaillent sur votre territoire ».

Pour les habitants désireux d'en apprendre davantage et de poser leurs questions sur le PLUI de la CAH, une nouvelle réunion publique est prévue à Val-de-Moder lundi 21 octobre. Pour ceux qui souhaiteraient faire part de leurs doléances personnelles, il faudra attendre l'enquête publique ou se rendre en mairie, où se trouvent d'ores et déjà des registres.

Réunion publique sur le Plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté d'agglomération de Haguenau
lundi 21 octobre de 19 h à 21 h à l'espace culturel La Scène à Val-de-Moder.



